Module complémentaire AP-PRV2 : devenir chef de service de sécurité incendie en ERP IGH

Ref: PR-SSIAP-3-MC-AP-PRV2

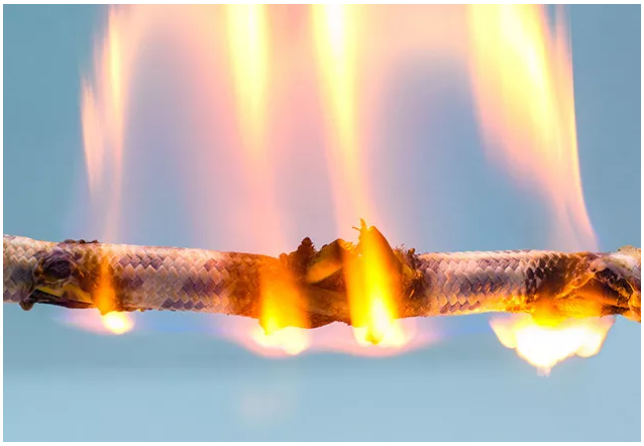

Obtenir le SSIAP 3 par équivalence

DURÉE : **5 Jours** (35H)

Prix : **2 040,00 € HT**

PRÉSENTIEL

ÉLIGIBLE CPF

FORMATION CERTIFIANTE

FORMATION QUALIFIANTE

Objectifs et compétences visés

Acquérir les connaissances pour :

- obtenir des notions en droit civil et pénal,
- conseiller le chef d’établissement et gérer le budget du service,
- définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours,
- analyser un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Toute personne souhaitant devenir chef de service de sécurité incendie en ERP ou en IGH et remplissant les conditions d'accès au module complémentaire du SSIAP 3 conformément aux exigences de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Prérequis

- Être ou avoir été au minimum adjudant titulaire du PRV 2 ou du Brevet de prévention ou être titulaire de l'attestation du ministre en charge de la sécurité civile ou de l'AP2.
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSE 1, ou SST en cours de validité, ou PSC 1 de moins de 2 ans.

Ce programme, défini par le ministère de l'Intérieur, est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Pour pouvoir exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans, pour cela vous devez effectuer :

- un recyclage si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué un minimum de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction, **OU**

- une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

Contenu de la formation

- La sécurité incendie et les bâtiments
- Trame d’analyse d’un projet
- Gestion des risques
- Réalisation des travaux de sécurité
- Documents administratifs
- Management de l’équipe de sécurité
- Code du travail applicable aux salariés
- Notion en droit civil et droit pénal
- Budget du service de sécurité, réalisation des budgets, fonction achat
- Contrats de maintenance des installations de sécurité

Modalités de la formation

Modalités d'évaluation

Cette formation permet d'obtenir, sans évaluation, le diplôme SSIAP 3 par équivalence.

Nos plus

Les ouvrages suivants sont remis aux stagiaires :

- "Règlement de sécurité contre l'incendie des ERP"
- "Règlement de sécurité contre l'incendie des IGH"

Votre formation peut être 100% prise en charge
Montant de la formation : **2 040,00 €**

CNPP ENTREPRISE dispose d'un agrément pour assurer la formation certifiante de Chef de Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes SSIAP3, enregistrée au Répertoire Spécifique (**RS 5643 - Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 3**) par le certificateur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE MER en date du 10 décembre 2021 pour une durée de 5 ans.

Cette offre de formation est éligible à Mon Compte Formation - CPF

Si vous souhaitez mobiliser votre CPF pour financer cette formation, vous pouvez directement vous inscrire depuis votre compte CPF.
Code RNCP-RS : 5643
Contactez-nous

CNPP en quelques chiffres

21000
stagiaires / an

Des infrastructures pédagogiques uniques

+ de 500
diplômés / an

+ de 400
intervenants

98%
de stagiaires satisfaits en 2024

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70